

10 Faits divers & Justice

Lutte contre l'exploitation illégale des essences protégées

Plusieurs mètres cubes de bois interdits d'abattage découverts dans un entrepôt chinois

Abel EYEGHE EKORE

Libreville/Gabon

PLUS de mille mètres cubes de Kevazingo et plusieurs autres essences interdites d'abattage ont été découverts, jeudi dernier, par les agents de l'administration des Douanes et Droits indirects, dans l'entrepôt de la société Yuntung international, situé au port à bois d'Owendo.

Saisi de la découverte, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Libreville a effectué le déplacement sur le site, pour s'enquérir de la situation. Trois personnes, suspectées d'avoir un lien avec cette affaire, ont été interpellées pour les besoins d'enquête.

Il s'agit du patron de la société Yuntung international, Lu Guliang, du responsable de la logistique, Li Zhijun, et du chef du personnel, Orock Bye.

Une source proche du dossier croit savoir que la société Yuntung international a sans doute des complicités au niveau de l'administration des Eaux et forêts.

En effet, argumente notre informateur, « comment comprendre que plusieurs milliers de mètres cubes d'une essence interdite d'exploitation se retrou-



Photo : Abel Eyeghe

La marchandise prohibée s'apprêtait à être embarquée sur un bateau.



Photo : Abel Eyeghe / L'Union

L'entrepôt de l'entreprise chinoise rempli d'essence de Kevazingo.

vent dans un entrepôt et le recouvrent à près de 90%, sans que les techniciens des Eaux et forêts n'aient pu le constater, quand on sait qu'il y a une brigade de contrôle ici au port à bois? Comment les Chinois ont-ils acheminé tout ce bois de l'intérieur du pays jusqu'ici, en échappant aux contrôles des Eaux et forêts? A ce niveau, je pense que les responsabilités doivent être partagées. Et nous pensons que l'enquête ouverte par le parquet de Libreville nous livrera bientôt les conclusions de cette affaire.»

SUPERCHERIE• Durant l'opération de saisie de la marchandise prohibée, les douaniers ont constaté que la société Yuntung international procède également de manière frauduleuse à



Photo : Abel Eyeghe

Trois responsables de la société Yuntung international ont été interpellés.

l'exportation du bois en grumes, alors que cela est interdit par le gouvernement. « Le padouk et l'okoumé ont été trouvés

en équarris (grumes rendues carrées) dans l'entrepôt de la société. Ceci va à l'encontre des mesures prises par les autorités ga-

bonaises depuis 2010 sur l'interdiction de l'exportation du bois sous forme de grumes, ou de bois insuffisamment transformé», explique un Officier de police judiciaire (OPJ) en charge de l'enquête.

Il précise que la société chinoise n'a pu présenter aucun document justificatif concernant ces essences trouvées en sa possession.

L'OPJ en tire une conclusion : « Ils opèrent de manière frauduleuse. Nous avons constaté dans leurs documents, que dans de nombreux conteneurs prêts à l'embarquement dans le bateau, il s'agit de l'Okoumé. Or, en procédant à la vérification, il s'agit bien d'une farce. Car le Kevazingo est au fond du conteneur, dissimulé derrière l'Okoumé.»

Affaire à suivre.

Après la découverte d'une importante quantité de Kevazingo dans l'entrepôt de la société Yuntung International

Olivier N'Zahou : " des faits attentatoires à l'ordre public économique "

JNE

Libreville/Gabon

LE procureur de Libreville, Olivier N'Zahou, a donné un point de presse, hier après-midi à son cabinet, pour éclairer l'opinion sur la découverte, puis la saisie d'une grande quantité de bois Kevazingo transformé dans un entrepôt de la société Yuntung international, au port d'Owendo. Et annoncé l'ouverture d'une enquête pour établir les différentes responsabilités dans cette affaire, qui porte atteinte « à l'ordre public économique ».

Selon le garant de cet ordre public, les faits se sont produits le 28 février dernier 2019. Ce jour-là, suite à une opération diligente par l'Organisation mondiale des douanes (OMD) relative aux espèces animales et végétales menacées d'extinction, l'administration des Douanes gabonaises conduisait une mission sur plusieurs semaines, accompagnée des Officiers de police judiciaire (OPJ), des agents des Eaux et forêts, des parcs nationaux et de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Conservation Justice. C'est alors qu'il a été découvert une importante quantité de bois Kevazingo transformé dans un entrepôt, propriété de la société Yuntung international. Dans le cadre de cette opération aussi, a expliqué M. N'Zahou, la présence de plusieurs essences sous forme de grumes a été constatée dans des containers prêts à l'export. Ces stocks étaient entreposés sur un autre site, notamment "3C Transit", avant d'être saisis.

ÉTABLIR LES RESPONSABILITÉS•



Photo : TD

Olivier N'Zahou : « Une enquête est ouverte pour établir les différentes responsabilités. »

BILITÉS• Le procureur de la République poursuit : « Au demeurant, le vendredi 1er mars 2019, suite à la découverte des produits prohibés et ceux ne cadrant pas avec les normes d'exportation en vigueur en République gabonaise, réalisée dans les entrepôts des deux sociétés sus évoquées, une fouille

approfondie effectuée dans l'enceinte de la société Yuntung international a permis de découvrir du Kevazingo, mais aussi d'autres essences non déclarées, au regard des feuilles de spécification et de certificat d'empotage. .

Il ajoute : « C'est dans ce contexte que le parquet a fait procéder à l'interpella-

tion de plusieurs sujets de nationalité chinoise et un de nationalité camerounaise opérant dans le secteur de l'entreposage de produits floristiques, parmi lesquels les nommés Li Zhijun et Orock Arrey Bernard Baiyee ».

En poursuivant leurs investigations judiciaires, argumente le représentant du Ministère public, les OPJ ont mis aux arrêts un fonctionnaire de l'administration en charge des Forêts, en même temps que les nommés Zhang Peng, employé de la société Super Bois du Gabon, Wu Sihan, représentant la société NBG et Huang Caiqin.

Et Olivier N'Zahou de conclure : « Ces faits attentatoires à l'ordre public économique ont donné lieu à l'ouverture d'une enquête pour établir les différentes responsabilités dans cette affaire. »

Faits d'ailleurs

Après avoir perdu à Fortnite, il gifle et lance sa manette sur son bébé

Un jeune papa de 24 ans était jugé hier devant le tribunal de Valenciennes (France) pour des violences commises sur son bébé de 11 mois. Les faits se sont déroulés le mois dernier. Le jeune homme a perdu à une partie de Fornite, un jeu-vidéo en ligne. Fou de rage il a lancé sa manette sur son bébé, âgé de 11 mois, et il l'a giflé. Puis, constatant les blessures sur son fils, il est allé chercher un gant de toilette froid et lui a mis de la crème afin que sa femme ne le sache pas. Mais la maman, en voyant la joue rouge de son enfant, l'a amené chez le médecin. Celui-ci, soupçonnant de la maltraitance, a alerté les autorités. Le père de famille a été condamné à trois ans de prison avec maintien en détention, sans retrait de l'autorité parentale. Il était en effet en récidive après des faits similaires sur un autre de ses enfants, issu d'une première union.

En vacances pour se consoler du décès de son mari, elle est violée par 5 hommes

Cinq hommes sont actuellement jugés devant une cour de justice en Italie pour avoir violé une touriste britannique en 2016. Pour se consoler de la mort de son mari, la victime, âgée d'une cinquantaine d'années, passait des vacances dans un hôtel de Sorrente, à Naples, avec sa fille de 26 ans. Cinq employés de l'établissement ont drogué au GHB les deux femmes puis ont violé à tour de rôle la quinquagénaire. La fille a sans doute échappé au pire car la drogue l'a rendue si malade qu'elle s'est enfermée dans les toilettes pour vomir. Les cinq suspects ont nié les faits. Mais une dose importante de GHB a été retrouvée dans l'organisme de la victime et les ADN de deux suspects ont été retrouvés sous ses ongles. Le verdict sera connu dans quelques jours.

Un ex-gendarme commande des viols de mineurs en direct sur internet

Un ancien gendarme a été interpellé hier à Nancy (France) pour avoir commandité et visionné des viols de mineurs en direct sur internet. Il a été mis en examen pour complicité de viol et d'agression sexuelle sur mineur de 15 ans et placé sous contrôle judiciaire.

Rassemblés par JNE